



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
Du 4 octobre 2024
--- POUVOIR ---

Formulaire à remplir et à envoyer par voie électronique via la boîte mail du club au plus tard le 3 octobre 2024
ou à présenter OBLIGATOIREMENT à votre bureau d'émargement (au-delà de la date) le 4 octobre 2024

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

- Participe à l'Assemblée Générale du District
 Ne participe pas à l'Assemblée Générale du District et donne pouvoir

POUVOIR

Le Président donne pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur
licencié(e) du club et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Pour rappel, selon l'article 4.2, paragraphe 6 du règlement intérieur (Annuaire du District), **un seul pouvoir par club.**
Cette option n'exclut pas l'amende prévue à l'article 6-2 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF et confirmé chaque saison par le Comité de Direction du DYF en ligne 5-17 du barème des amendes.

Date, Nom, Prénom du Président qui donne le pouvoir

Signature **(OBLIGATOIRE)**

Cachet du club **(OBLIGATOIRE EN CAS DE PRÉSENTATION AU BUREAU D'ÉMARGEMENT)**